



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 22 juin 2021]

Date de la convocation

16 juin 2021

Date d'affichage

23 juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 48/ 2021

Secrétaire de séance : Philippe ISSARD

OBJET DE DELIBERATION : Approbation de la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain

Madame le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de son plan de relance, l'Etat a initié en octobre 2020 le programme Petites villes de demain.

Destiné à accompagner pendant 6 ans (2020-2026) les projets de territoires des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, cet outil de relance doit soutenir les dynamiques déjà engagées par les collectivités sélectionnées pour développer leur attractivité et réussir leurs transitions économiques, écologiques, démographiques et numériques.

La candidature de la Ville de Gaillac à ce dispositif ayant été retenue au côté de celles de Rabastens et de Lisle-sur-Tarn, ces trois communes, en partenariat avec Gaillac-Graulhet Agglomération, bénéficieront d'une aide de l'Etat et des autres partenaires du programme Petites villes de demain sous trois formes :

- Un soutien en ingénierie
- Des financements sur des mesures thématiques et ciblées
- L'accès à un réseau grâce au Club Petites villes de demain

Aux côtés de l'Etat et des partenaires financiers nationaux (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)), plusieurs partenaires locaux, au premier rang desquels les Régions et les Départements, participent à ce programme d'actions piloté par l'ANCT.

Afin d'entériner la mise en œuvre de ce dispositif adapté aux réalités locales qui permettra à la commune de Gaillac d'accélérer la réalisation de son projet de territoire, madame le maire propose aux conseillers municipaux d'approuver la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain jointe à la présente délibération.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain jointe à la présente délibération,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 23 juin 2021